

Arrêté temporaire de travaux n° 23-AT-0862

Portant réglementation du stationnement boulevard Blaise Pascal, rue Raymond Barbet, rue Sadi Carnot et rue Gambetta

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R.417-11

Votre correspondant:

du 16/10/2023 au 17/11/2023

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

SERVICES TECHNIQUES Direction INFRA -JP/DP

Tel: 01.47.29.50.50 Fax: 01.47.29.48.22 Considérant que l'entreprise AXIANS RESEAUX IDF va procéder à la dépose de câble cuivre Orange boulevard Blaise Pascal, rue Raymond Barbet, rue Sadi Carnot et rue Gambetta,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement afin de maintenir la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1: À compter du 16/10/2023 et jusqu'au 17/11/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- boulevard Blaise Pascal
- · rue Raymond Barbet
- · face au 106 rue Raymond Barbet
- face au 76 rue Raymond Barbet
- · face au 5 rue Sadi Carnot
- face au 24 rue Gambetta

Le stationnement de tous les véhicules est interdit à l'avancement des travaux sur 2 places de stationnement au droit de ces adresses. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de l'entreprise intervenante .Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2: Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances par l'entreprise AXIANS RESEAUX IDF, si nécessaire le renvoi des piétons sur trottoir opposé, s'effectuera par les traversées existantes.

Article 3: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par AXIANS RESEAUX IDF.

Article 4: Monsieur Marc TORTELIER (AXIANS RESEAUX IDF) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 26 septembre 2023 Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

DLITP (MAIRIE DE NANTERRE)

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur Marc TORTELIER (AXIANS RESEAUX IDF) marc.tortelier@axians.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de nublication